

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Juin 2008

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/18

OBJET : RD 216<sup>E</sup> et 350 sur le territoire de la commune de Tournan-en-Brie – Aménagement de l'accès au pôle gare – Approbation du nouveau plan de financement.

- Canton de Tournan-en-Brie -

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport a pour objet l'approbation du nouveau plan de financement de l'aménagement de l'accès au pôle gare de Tournan-en-Brie, suite à la reprise par le STIF et la Région, de la part du cofinancement attendu de l'Etat.

Lors de sa séance du 24 juin 2005, notre Assemblée départementale a pris en considération le projet d'aménagement des accès au pôle gare de Tournan-en-Brie comprenant le carrefour entre les routes départementales 350 et 216<sup>E</sup> et l'accès au pôle gare depuis la RD 350, sur le territoire de la commune de Tournan-en-Brie, pour un montant de 1 000 000 € TTC (835 000 € HT), réparti comme suit :

- 750 000 € TTC pour le carrefour RD 350 x RD 216<sup>E</sup>
- 250 000 € TTC pour l'accès au pôle gare depuis la RD 350

Les cofinancements prévus au titre du contrat de pôle s'élevaient à 600 000 € HT, dont :

- 450 000 € HT par l'Etat (sur le carrefour RD 350 x RD 216<sup>E</sup>),
- 150 000 € HT par le STIF - Syndicat des Transports d'Ile-de-France (sur l'accès au pôle gare),

la part départementale s'élevant quant à elle à 235 000 € HT.

Le Conseil du STIF avait délibéré en ce sens, le 22 décembre 2006. L'Etat quant à lui, n'a pas donné suite.

Le Conseil du STIF et le Conseil régional ont décidé, respectivement le 12 décembre 2007 et le 17 avril 2008, de reprendre chacun à hauteur de 50 %, la part de ce financement que l'Etat n'accepte plus aujourd'hui d'assurer.

Aussi, je vous propose de solliciter les cofinancements de la Région et du STIF pour la réalisation du carrefour RD 350 x RD 216<sup>E</sup>.

Les nouveaux co-financements seraient donc de :

- 225 000 € HT par la Région (sur le carrefour RD 350 x RD 216<sup>E</sup>),
  - 225 000 € HT par le STIF (sur le carrefour RD 350 x RD 216<sup>E</sup>),
  - 150 000 E HT par le STIF (sur l'accès au pôle gare),
- sans modification de la part restant à la charge du Département.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 3/18 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. WALKER  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 27 Juin 2008

OBJET : RD 216<sup>E</sup> et 350 sur le territoire de la commune de Tournan-en-Brie – Aménagement de l'accès au pôle gare – Approbation du nouveau plan de financement.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu la délibération du Conseil général en date du 24 juin 2005, prenant en considération le projet d'aménagement des accès au pôle gare de Tournan-en-Brie comprenant le carrefour entre les routes départementales 350 et 216<sup>E</sup> et l'accès au pôle gare depuis la RD 350, sur le territoire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

**DECIDE**

de solliciter les participations financières du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et de la Région Ile-de-France pour la réalisation de l'aménagement du carrefour RD 350 x RD 216<sup>E</sup>, à hauteur de 50 % chacun, de la part de ce financement antérieurement escompté de l'Etat, soit :

- 225 000 € HT pour le Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
- 225 000 € HT pour la Région Ile-de-France.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

